Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Au p'tit monde de franco Inc.	526036	Le 08 février 2021
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Les 30 Watts		(506) 458-9915
Adresse		
715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Jennifer Godin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Il était observé que les enfants avaient le choix d'avoir une collation (soit leur collation ou la collation de la garderie) à leur arrivée. Une fois qu'ils avaient fini de manger, ils pouvaient jouer librement jusqu'à ce que le temps leur soit imparti pour aller dehors.

Les règlements pour les dossiers des employés sont respecté.

Il est recommandé que tous les enfants aient des chaussures d'intérieur afin qu'ils ne soient pas obligés de les porter avec des bottes d'extérieur.

original signé par
Jennifer Godin — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 février 2021 — Date

original signé par
Isabelle Fournier — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 février 2021 — Date